

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Flavy-Le-Martel

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	17

Date de convocation
07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle des Mariages, sous la présidence de **Patrick JULIEN**, Maire.

Présents : **JULIEN Patrick, ABRAHAM Hervé, DUBOIS Christine, LEFEVRE Régis, GRAS Delphine, BAS Jean-Pierre, TRICOTEAUX Denis, HOUDARD Céline, LABOURO-RAUH Armelle, DECLERCK Michel, ROBINET Jean-Marie, VAN ISACKER Éric, LOBBE Joël, GREHAN Stéphanie, FAUQUEMBERGUE Jean-François, BOURGIS Sylvie.**

Absents : **OUDELET Laëtitia, VIOT Séverine, LEMARCHAND Caroline**

Excusée : **OUDELET Laëtitia**

Représentés : **LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à BAS Jean-Pierre.**

Madame LABOURO-RAUH Armelle a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : **Concessions au cimetière communal – Site cinéraire – Tarif des reprises de caveaux – Tarifs 2026.**
Numéro de la délibération : **202545**

Concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Concessions 50 ans = 192,00 €
- Concessions 30 ans = 129,00 €
- Concessions 15 ans = 67,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que dans un souci de ménager l'espace encore disponible et d'encourager l'entretien des concessions existantes, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre fin depuis le 1^{er} janvier 2006 à la vente de concessions à perpétuité.

Site cinéraire

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs du site cinéraire applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 soit :

- **Columbarium – Concession trentenaire**
 - Habitants de FLAVY-LE-MARTEL = 716,00 €
 - Personnes extérieures = 1 169,00 €
- **Jardin du Souvenir**
 - Fournitures d'une plaque d'identité avec gravure = 144,00 €


Tarif des reprises de caveaux dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le tarif des reprises de caveaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (hors concession et frais de timbre et d'engagement) :

	1 Personne		2 Personnes		3 Personnes		4 Personnes		5 personnes et plus
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
Reprise de caveaux (sans couronne)	433 €	972 €	810 €	1 296 €	1 188 €	1 619 €	1 404 €	2 051 €	105 € par place en +
Reprise de caveaux (avec couronne)	539 €	1 080 €	918 €	1 404 €	1 296 €	1 727 €	1 511 €	2 160 €	105 € par place en +

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à FLAVY-LE-MARTEL, le 19 novembre 2025

Le secrétaire



Patrick JULIEN

Patrick JULIEN
2025.11.20 11:30:57 +0100
Ref:9887519-14904749-1-M
Signature numérique
le Maire